

Titre de la rencontre : Rencontre #6 - Comité d'accompagnement du projet de mine de graphite

COMPTE-RENDU

DATE ET HEURE	22 janvier 2019 à 17h30
LIEU	Nouveau Monde Graphite, 331, rue Brassard, Saint-Michel-des-Saints
PERSONNES PRÉSENTES	<p>Étaient présents :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Hélène Riberdy - Administratrice, Conseil régional de l'environnement de Lanaudière • Céline Racine - Citoyenne de Saint-Michel-des-Saints • Pierre Allard - Citoyen de Saint-Zénon • France Chapdelaine – Directrice Générale, Chambre de commerce de la Haute-Matawinie. • Louis-David Coutu – Citoyen de Saint-Michel-des-Saints • Edith Gravel - Directrice du service d'aménagement, MRC de Matawinie • Julien Charrette – Administrateur, Bassin versant St-Maurice • Évelyne Giroux – chargée de projet, Bassin versant St-Maurice • Jean-Noël Duff – Directeur de projet Études d'impact sur l'environnement, SNC Lavalin • Jean-François Aubin, Chargé de projets, enjeux sociaux et évaluation environnementale, SNC Lavalin • Frédéric Gauthier - Directeur environnement et développement durable, Nouveau Monde Graphite • Isabelle Levasseur – Responsable des relations à la communauté, Nouveau Monde Graphite <p>Étaient absents :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Réjean Gouin - Maire, Municipalité de Saint-Michel-des-Saints • Pierre Boucher - Représentant, Conseil de la Nation Atikamekw • Julie Martin – Directrice générale, Municipalité de Saint-Zénon • Glen Dubé – Élu, conseil de bande, Manawan • Carl Lacouvé – Directeur général, Zec Lavigne • Jérôme Cyr – Directeur, Service de développement local et régional de Matawinie
ORDRE DU JOUR	
1-	Mot de bienvenue
2-	Présentation de l'ordre du jour de la rencontre
3-	Adoption du compte-rendu du 8 février 2018 et du 31 mai 2018
4-	Avancement du projet NMG et échanges avec les membres par Frédéric Gauthier
5-	Mises à jour du processus de consultation et présentation des principaux résultats par SNC Lavalin
6-	Présentation, consultation et échanges sur les principales mesures d'atténuation retenues par SNC Lavalin
7-	Divers Composition du comité (ajouts/remplacements de membres)
8-	Calendrier des prochaines rencontres
9-	Évaluation et conclusion

1. Ouverture de la rencontre

La rencontre débute à 17h30. Madame Isabelle Levasseur souhaite la bienvenue à toutes et à tous. Considérant que deux invités du Bassin Versant St-Maurice sont présents à la rencontre, un tour de table est réalisé afin que chacun puisse se présenter. Notons que Mme Évelyne Giroux et Monsieur Julien Charrette du Bassin Versant St-Maurice sont présents ce soir à titre d'observateur et qu'ils ont signifié lors des consultations publiques leur intérêt à siéger au comité d'accompagnement.

2. Présentation de l'ordre du jour.

Il est proposé d'ajouter au point 3 l'adoption du CR du 8 février considérant qu'à la rencontre du 31 mai, le comité n'avait pas quorum.

Il est proposé par Céline Racine et secondé par Pierre Allard d'adopter le projet d'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité.

3. Adoption du compte rendu de la réunion du 8 février et du 31 mai 2018 du comité d'accompagnement.

Il est proposé par Pierre Allard et secondé par Céline Racine d'adopter le compte rendu de la réunion du 8 février 2018.

Il est proposé par France Chapdelaine et secondé par Hélène Riberdy d'adopter le compte rendu de la réunion du 31 mai 2018.

Suivi du compte-rendu du 31 mai 2018.

Suivi du 15 juin 2017 - Assurer une représentation du CISSSL au sein du comité

On se rappelle que nous n'avons pas réussi à interpellier le CISSS de Lanaudière (CISSSL) pour siéger au comité. Nous avons conclu que cette instance serait consultée dans le cadre de l'EIES et interpellée à cet effet. Monsieur Jean-François Aubin, responsable des consultations a sollicité le CISSS de Lanaudière et après discussion, ce dernier mentionne qu'il désire être un acteur et fera connaître sa position lors du dépôt de l'EIES.

Point 3 - Suivi des avancés projets NMG

Il a été convenu que les membres puissent recevoir les infos travaux afin de suivre le déploiement des travaux de l'UD. Tous apprécient recevoir l'info-travaux.

Il a été convenu également que lors des prochaines rencontres il y aurait présentations d'études de cas notamment en lien avec les résidus miniers et la gestion de l'eau. Bien qu'aujourd'hui il y aura un survol des principales mesures d'atténuation retenues, il est mentionné qu'au cours des prochaines rencontres, les enjeux soulevés lors des consultations de l'EIES seront approfondis avec les membres.

Suivi Étude d'impact environnemental et social

La démarche de consultation a eu lieu à l'automne plutôt qu'à l'été 2018. Plusieurs organismes socio-économiques, citoyens et villégiateurs ont été consultés. Un sondage a été réalisé ainsi que deux portes ouvertes ont eu lieu. Les éléments relatifs à cette démarche de consultation font l'objet de l'ODJ de la présente rencontre.

Point 4 - Suivi actions en lien avec la communauté

APLT et la COPH

NMG a participé à la rencontre annuelle de la COPH le 25 août dernier où une cinquantaine de personnes étaient présentes.

NMG a présenté une mise à jour du projet; mine électrique, usine de démonstration, la gestion de l'eau et la gestion des résidus

Québec Meilleure Mine a présenté une corrélation entre l'augmentation de la ressource présentée telle dans la mise à jour de l'étude de pré faisabilité et la grandeur potentiel de la fosse de la mine de NMG et celle de la mine de Malartic;

La COPH a présenté à l'aide d'un vidéo le cheminement de plusieurs balles afin de montrer un éventuel déversement lors de ruptures de digues par exemple de l'embouchure du Ruisseau à l'eau Morte dans la Rivière-Matawin au Réservoir Taureau.

Rapport du comité intégration au territoire

Le CR a été préparé et sera présenté lors de la prochaine rencontre. La carte incluant les suggestions du comité est en cours de réalisation. Les travaux se poursuivront en 2019.

Point 6 - Calendrier annuel et bilan

Seulement deux personnes (2) ont complété l'évaluation. Malgré le peu de participation, les commentaires ont été pris en compte. Le calendrier statutaire des rencontres sera traité au point 8.

4. Avancement du projet NMG et échanges avec les membres par Frédéric Gauthier

Monsieur Gauthier présente les étapes clés du projet de NMG. Voir Présentation PPT en annexe. L'étude de faisabilité sortie en décembre 2018 répond à la norme 43-101. Cette étude est disponible seulement en anglais et est accessible sur le [site internet de NMG](#) et sur [SEDAR](#). Toutefois, lors des portes ouvertes, des affiches présentant les faits saillants ainsi qu'un communiqué de presse sont disponibles en français et sont présentées en annexe du compte rendu.

Monsieur Gauthier rappelle que la sortie de l'Étude d'impact environnemental et social est prévue pour la fin février 2019. À ce sujet, il est mentionné qu'un montant, qui reste à être déterminé, pourra être disponible pour réaliser une révision et analyse indépendante de l'EIES. Le fiduciaire de cette étude reste à être identifié par les membres du comité. La municipalité de SMDS pourrait être interpellée à cet effet.

Le projet de NMG (usine commerciale) aura une demande maximale en électricité plus élevée que la capacité actuelle du réseau. Le réseau présentement en place est insuffisant et ne peut fournir les besoins du projet en électricité. Des discussions avec Hydro-Québec ont été entamées. HQ a la responsabilité de réaliser la planification, la construction et la mise en service d'une ligne 120 kV en 2019-2022 à partir du poste Prévost à Saint-Zénon. Selon les discussions préliminaires, le tracé emprunterait en partie le corridor des lignes 735 kV existantes.

5. Mises à jour du processus de consultation et présentation des principaux résultats par SNC Lavalin

Monsieur Gauthier présente les faits saillants des rencontres citoyennes.

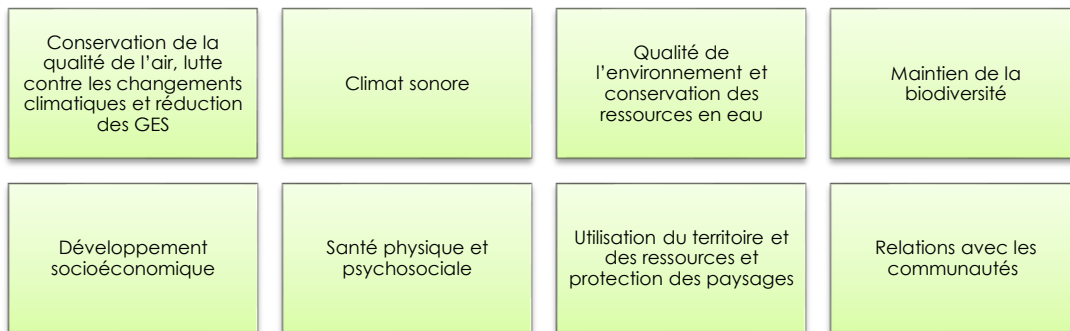
- Rencontres des parties prenantes : 16 invitations, 13 rencontres faites
- Rencontres individuelles (rayon 2 km) : 40 ciblées, 24 réponses
- 1 porte ouverte à la population (SMDS, 8 décembre 2018) : 400 participants
- 1 porte ouverte sur le territoire de Manawan (8 janvier 2019) : 25 participants

Ces rencontres ont permis de :

- Mettre à jour les attentes et les préoccupations des citoyens
- Mettre à jour les (8) enjeux initiaux regroupés

- Identifier et valider les mesures d'atténuation ou de bonification

Enjeux regroupés :



Mine électrique

Monsieur Gauthier explique aux membres du comité que la technologie de certains véhicules électriques miniers ne puisse pas être prête lors du début des opérations de la mine commerciale. À cet effet, les modélisations de l'EIES présenteront deux (2) scénarios pour les premières années d'opération : un 100% électrique et un 100% diesel afin de présenter le pire scénario dans l'EIES comme le ministère le demande. L'objectif de NMG demeure de démarrer une mine à 100% électrique, dès la première année d'exploitation.

6. Présentation, consultation et échanges sur les principales mesures d'atténuation retenues par SNC Lavalin

Une brève présentation de SNC Lavalin est réalisée au profit des membres du comité.

Monsieur Duff, précise que les modélisations réalisées par sa firme sont très conservatrices et sont en lien avec les exigences du ministère. Il est à noter que considérant que durant l'exploitation de la mine des suivis environnementaux seront réalisés afin de s'assurer que les normes environnementales sont respectées.

Note : La présentation PPT annexée au présent document expose des éléments qui restent à confirmer lors du dépôt final de l'EIES auprès du ministère et fait office de document de travail pour la rencontre du comité d'accompagnement.

Pour chaque enjeu, les principaux effets et les principales mesures d'atténuation sont présentés aux membres qui par la suite sont invités à poser leur question et leur préoccupation.

En bref :

Bruit :

- Lac aux Pierres (LAP), dépassement au niveau des normes, dû à la proximité de l'usine. Des mesures d'atténuation supplémentaires pourront être envisagées.
- Domaine Lagrange (DL) Augmentation des niveaux de bruit dans le secteur sud, mais respect des normes

Eau souterraine :

- Mine profonde, obligation de pomper l'eau pour dénoyer la fosse. L'eau doit être récupérée et traitée : Elle sera envoyée vers les Bassins collecteur et l'usine de traitement des eaux pour être utilisée à l'usine de traitement de minerai ou retournée vers le milieu naturel (ruisseau à l'Eau morte)

Eau de surface :

- Traitement de l'eau selon la directive 019
-

Hydrologie :

Nous sommes à évaluer la possibilité d'utiliser l'eau souterraine pour assurer le maintien des milieux humides et de leurs fonctions écologiques. **Biodiversité :**

- Le nouveau lac créé à la fin du projet pourra être utilisé et bonifié
- Présence d'espèces fauniques à statut particulier dont les chauves-souris
- Idéalement, il n'y aura pas de déboisement en saison estivale.

Développement socio-économique :

- C'est un levier important : occasions d'affaires, formation de la main-d'œuvre et création d'emplois

Qualité de vie et relation avec les communautés :

- Nuisances découlant des activités minières au niveau du transport. On dénombre 400 camions circulant chaque jour sur la route 131. Avec la mine, 10 à 15 camions seront ajoutés à tous les jours. L'impact sera donc négligeable sur la route 131.
- Mise sur pied d'un comité de suivi environnemental et social requis par la Loi. Ce comité pourrait être la poursuite du comité d'accompagnement avec de nouvelles règles de gouvernance. Éventuellement, il devra y avoir des discussions à cet effet.

Aménagement du territoire

- Poursuivre les travaux du comité d'intégration au territoire (PIT) à la suite du dépôt de l'EIES

7. Divers

Composition du comité (ajouts/remplacements de membres

Avant que les invités quittent la rencontre, un remerciement est adressé aux représentants de Bassin versant St-Maurice ainsi que les représentants de SNC Lavalin pour leur participation au comité.

Afin d'assurer une bonne représentation au comité d'accompagnement, l'objectif et le rôle du comité d'accompagnement sont présentés aux membres afin de pourvoir certains postes laissés vacants en cours d'année.

Secteur récréotouristique : Considérant que Carl Lacouvé ne désire pas renouveler son mandat, le secteur récréotouristique est à combler. Après discussion, il est convenu d'identifier une entreprise touristique de la Haute-Matawinie. Mme Chapdelaine sondera l'intérêt auprès de ses membres de la chambre de commerce.

Secteur environnement : Il est rappelé que lors des consultations tenues en novembre 2018 dans le cadre de l'EIES, l'organisme Bassin Versant St-Maurice avait signifié son intérêt à participer au comité d'accompagnement. Les membres du comité sont appelés à se prononcer sur cette représentation. Après discussion, il est proposé par Pierre Allard et secondé par Céline Racine d'accepté Bassin Versant St-Maurice comme membre du comité d'accompagnement. Adopté à l'unanimité.

RÉS : 20190122-01 : Considérant que l'organisme Bassin versant St-Maurice a signifié son intérêt à participer au comité d'accompagnement, sur proposition de Pierre Allard et secondé par Céline Racine il est dûment résolu que siège au comité un (1)

représentant de Bassin versant St-Maurice dont le délégué sera identifié par l'organisation. Adopté à l'unanimité.

Secteur économique : Considérant que le représentant du service de développement local et régional n'est plus à l'emploi et que son successeur n'est pas connu, il est suggéré qu'Isabelle contacte la direction générale de la MRC de Matawinie afin que puisse être identifié un représentant lié à l'économie ou au tourisme.

8. Calendrier des prochaines rencontres

Une proposition du calendrier des rencontres 2019-20 est déposée aux membres afin d'établir le calendrier statutaire du comité d'accompagnement. Les rencontres du comité d'accompagnement seront les mardis et se tiendront à 17h30 au siège social du NMG situé au 331 rue Brassard à SMDS.

Les prochaines rencontres du comité sont :

- Mardi 12 mars 2019
- Mardi 28 mai 2019
- Mardi 17 septembre 2019
- Mardi 26 novembre 2019
- Mardi 14 janvier 2020

9. Évaluation et conclusion

Bien, beaucoup d'informations en même temps, c'est lourd, les boîtes à lunch ne sont pas très écologique. Les membres désirent approfondir lors de la prochaine rencontre les thèmes suivants : Paysage, eau, résidus.

Prise de note : Isabelle Levasseur